

Editorial

Chers membres et amis de l'APAA.

L'APAA retrouve la place qu'elle avait lors de sa création, voici près de 18 ans, lorsque elle a été pionnière dans le cri d'alarme et d'espérance qu'elle a eu pour la sauvegarde de l'Aire, rivière «bannie», la plus polluée de Suisse.

Or que se soit les autorités cantonales, communales et françaises ainsi qu'un certain nombre d'associations, dans le cadre du contrat de rivière, toutes se penchent sur le lit de l'Aire bien que se ne soit pas leur préoccupation première.

Il en va tout autrement de l'APAA qui agit spécifiquement pour l'Aire et ses affluents.

Son originalité est qu'elle est franco-suisse, que son action ne s'arrête pas à la frontière, plus particulièrement aujourd'hui avec la prolongation de l'A 41 «Saint-Julien/Villy-le Pelloux» où précisément les affluents de l'Aire sont mis en péril par les travaux.

Enfin notre spécificité est prise en considération lors des réunions, des inaugurations et manifestations concernant la protection de l'environnement et sort ainsi de l'anonymat où l'on avait tendance à la cantonner.

L'APAA n'existe que pour s'occuper de l'Aire et ne se dilue pas dans d'autres occupations.

Nous veillons à ce que son action soit comprise et respectée.

Notre nouveau site www.aire.ch témoigne de l'attachement que nous portons à la renaissance de notre rivière et nous espérons que vous aurez à cœur de le visiter.

La présidente
Jeanne BLANCHET

Renaturation

Tronçon pont des Marais / pont du Centenaire. 2^{ème} phase. DD 97629. Réalisation de la promenade et travaux d'aménagements nature.

L'APAA a été informée en date du 16 août du démarrage de travaux s'inscrivant dans le cadre de la renaturation de l'Aire. Il s'agit de travaux complémentaires à l'aménagement du tronçon pilote, ils se termineront en décembre 2006.

Lors de ces travaux, la promenade de l'Aire sera évidemment soumise à des conditions de passage restrictives et sera même fermée ponctuellement à cet endroit.

Etant donné qu'il n'y a pas eu de réunion « Charte Aire » ces derniers mois, malgré nos demandes insistantes, nous n'avons pas été consultés sur ces aménagements. Quoiqu'il en soit notre participation n'étant que consultative, nous n'avons aucun moyen d'opposition à notre disposition. (Il est à souligner que jusqu'à présent les avis de chacun des participants ont toujours été pris en considération.) Nous sommes surpris de l'impact

que prennent ces aménagements sur le terrain, heurtant notre sensibilité attachée au milieu naturel, mais nous attendons de voir le résultat, nous souhaitons que la nature reprenne vite pied sur ce chantier.



Pour votre information nous vous communiquons des extraits de la note explicative à la DD 97629. (Voir ci-dessous)

Promenade, placettes publiques

- Le chemin des Marais compris entre le pont des Marais et le pont du Centenaire est un chemin agricole. Le public, qu'il soit cavalier, propriétaire de chien, cycliste, joggeur ou tout simplement promeneur doit pouvoir l'emprunter pour accéder au site de manière appropriée et respectueuse vis-à-vis des agriculteurs et du milieu naturel. Ainsi, il est prévu dans ce secteur très sensible et très fortement utilisé, d'interdire l'accès aux véhicules automobiles, sauf aux ayants droits, par la mise en place de barrières horizontales. Ce chemin lorsqu'il traverse le petit bois empruntera une petite passerelle future surplombant de l'ordre d'un demi-mètre l'ancien lit de l'Aire. Cette passerelle en rondins de bois ne sera pas surmontée de barrières latérales, de manière à offrir une vue complète sur le milieu naturel reconstitué.
- Un itinéraire pédestre sera mis à disposition du promeneur intéressé à monter sur le coteau en rive gauche à partir du chemin des Marais pour disposer d'une magnifique vue sur les champs, l'Aire et le Salève. Cet itinéraire rejoindra le chemin de Narly et la croisée de Confignon. Aucun aménagement ne sera prévu, sauf la mise en place d'un banc au bas de la parcelle de l'Etat 10348. L'agriculteur, ainsi que le locataire de la

parcelle de l'Etat sont disposés à accepter la venue des promeneurs. Dans le cas où il y aurait de gros problèmes d'incivilité, le banc sera enlevé et la sente pédestre interdite. Cet itinéraire pédestre sera inscrit dans le plan directeur communal. L'entretien de la sente sera assumé par la commune de Confignon.

- Longeant la route du pont du Centenaire, un chemin mixte pédestre - piste cyclable sera réalisé. Composé de matériaux calcaire concassé, son entretien sera assumé par la ville d'Onex, puisque le bien-fonds est gracieu-

Paysage, milieu naturel

- Un fossé à ciel ouvert sera réalisé sur la parcelle de la Gavotte et sera alimenté par le réseau de drainage du secteur des Cherpines. Les animaux de la ferme pourront ainsi s'y abreuver en toute tranquillité offrant ainsi un spectacle sympathique aux promeneurs.
- La partie centrale du petit bois traversé par le chemin vicinal des Marais sera terrassée, pour d'une part rappeler l'ancien lit de l'Aire qui s'écoulait historiquement à cet endroit avant sa canalisation et d'autre part pour créer un milieu humide en forêt offrant ainsi une diversité du milieu. Des coupes de bois auront lieu seulement après investigation du sol, car on redoute la présence d'anciens

Faune terrestre et piscicole

- Parmi les objectifs décrits en 2001, quasiment toutes les espèces cibles de la faune sont apparues naturellement, à l'exception de la couleuvre vipérine qui sera donc réintroduite. Pour cela, il est prévu d'aménager des structures favorables, composés de petits blocs et protégées des prédateurs par des épineux. Ces structures seront de nature à accueillir également d'autres reptiles (lézards) et la petite faune (musaraigne, insectes). Le SFPNP est chargé de suivre l'aspect scientifique et entretiendra ces aménagements.
- En ce qui concerne la faune piscicole où une nette amélioration est effective, il est prévu de «réparer» la fosse qui s'est remplie de matériaux sablo-graveleux offrant ainsi peu d'habitats aux poissons. La solution consiste à placer des troncs morts qui avec leurs souches et les crues futures de la rivière permet-

sement mis à disposition par l'hoirie Roch-Lance.

- En parallèle aux chemins, des placettes publiques seront édifiées. Le revêtement choisi est un calcaire concassé, perméable à l'eau. L'aménagement, très sobre, sera constitué parfois par un banc public, des bordures et des grilles de sols. En effet pour ces dernières, l'eau est toujours et volontairement mise en valeur de manière à rappeler l'idée de renaturation.

remblais risquant de préitériter le bilan coût/bénéfice de l'opération.

- Des plantations de variétés anciennes d'arbres fruitiers seront plantées dans les deux parcelles propriétés de l'Etat 10348 et 10376. Une douzaine d'arbres au total. Le SFPNP et ses partenaires nous conseillerons sur le choix des espèces.
- Le cordon boisé faisant frontière entre les communes d'Onex et de Confignon sera prolongé jusqu'à la rivière permettant ainsi de «colmater» le trou de la pénétrante de verdure et le corridor biologique qui l'accompagne.

tront de créer «naturellement» des trous favorables à l'habitat piscicole. Ces troncs seront fixés dans la rivière par des pieux permettant ainsi de rester en place lors des crues. Des blocs épars seront également placés en faible quantité. Les troncs resteront dans le cours d'eau une dizaine d'années et permettront de créer non seulement des trous d'eau, mais aussi des atterrissements où des ligneux viendront s'y implanter. A terme, ce seront donc ces nouveaux arbres qui avec leurs racines formeront les trous d'eau favorable à l'habitat piscicole.

Pour conclure, rappelons que ces aménagements seront entretenus par leurs propriétaires ou leurs locataires respectifs, qu'ils soient du privé, des communes et du canton, sauf bien entendu s'il existe des dispositions particulières.

Fin de citation

2^e Etape: Certoux / Lully

Loi du 16 mars 2006 ouvrant un crédit d'investissement de 23'878'000.- francs (pont de Lully non-compris) pour les travaux de renaturation de l'Aire et de ses affluents - sécurisation du village de Lully (2^{eme} étape) réalisation du tronçon pont de Certoux - pont de Lully. (feuille d'avis off. du 15 mai 2006).

- 1 Il est à constater qu'une partie des terrains, pris à l'agriculture pour les aménagements de renaturation, sera compensée dans une zone agricole spéciale (serres) conformément au plan directeur cantonal. On attend la signature de 70 propriétaires pour cette 2^{eme} étape.
- 2 Il s'agit non seulement d'aménager le cours de l'Aire depuis Certoux mais également de prévoir un fossé pour la sécurité de Lully.
- 3 La première étape consiste à construire le pont de Lully long actuellement de 15 mètres qui sera porté à 80 mètres, le tablier a été abaissé pour éviter que la construction ne gêne les habitations proches et pour diminuer l'impact sur le paysage, avec des murs antibruit, avec passage pour piétons, piste cyclable à double sens. Les travaux sont programmés pour 18 mois. Quid de la circulation pendant et après les travaux? Qu'arrivera-t-il après la suppression prévue du pont de Murlaz? En ce qui concerne la renaturation : élargissement de la rivière et construction d'une passerelle de 36 mètres, et d'une passe à poissons en amont du pont.
- 4 Afin de favoriser les inondations côté Certoux, l'atelier de mécanique sera isolé, le hangar déplacé et ré-aménagé. Et pour éviter le creusement

de la berge il est envisagé un certain bétonnage de la rive gauche, ce qui nous étonne et nous choque - pourquoi pas des enrochements comme du côté français?

- 5 La 3^{eme} phase sera surtout le creusement du fossé de gestion des eaux à ciel ouvert (préservation de Lully) qui traverse en diagonale une série de parcelles agricoles, et d'une profondeur de 1,5 m à 4 m. Pour le franchir 2 passerelles légères sont prévues. En ce qui concerne la forêt il faudra malheureusement défricher le petit bois à côté du fossé avant le pont.
- 6 Tous ces travaux auront un impact important surtout les nombreux mouvements de véhicules chaque jour. La planification du chantier est prévue comme suit:
 - 1^{ere} phase pont de Lully 2007/2008
 - 2^e phase renaturation 2008/2009
 - 3^e phase fossé de Lully 2008

CONCLUSION :

Nous vous avons donné ci-dessus un petit aperçu des prochains travaux envisagés, en attendant d'attaquer la partie proprement dite du Canal c'est-à-dire le creusement du nouveau lit de l'Aire au bas de Confignon.

A notre Assemblée Générale du 22 novembre 2006 - salle communale de Confignon, tous les détails concernant ces 3 phases de travaux vous seront présentés.

Lully: la nature reprend-t-elle ses droits?

En 2002, l'APAA, en déposant une pétition, s'était opposée à l'abattage de trois chênes magnifiques, centenaires, proches d'une source surplombant les berges de l'Aire, Chemin de la Lécherette, un seul arbre est resté, il agrmente le lotissement de villas qui a été construit à cet endroit. Aujourd'hui nous apprenons que la terrasse d'une maison nouvellement construite a été littéralement «avalée» et a disparu dans un trou de 12 mètres environ causé par un effondrement de terrain. Quelle en est la cause? Ancien lit de l'Aire, eau qui cherche son chemin...



Info France

Saint-Julien : nettoyage des berges de l'Aire.

Plusieurs membres du comité répondant à l'invitation de la ville de Saint-Julien, en partenariat avec la Communauté de Communes, à l'occasion des journées de l'environnement du 3 juin 2006, ont participé au nettoyage des berges et du lit de l'Aire. Cette action soutenue par l'APAA, invitait par courrier ses membres français à y participer. Ce fut une expérience très réussie, et l'occasion de constater la présence de nombreux jeunes motivés et intéressés par l'importance de la rivière. De nombreux sacs de débris ont été collectés le long des berges et surtout le nettoyage du lit a été effectué par une équipe très efficace, dont il faut souligner les efforts de Pierre Loiseau (technicien de rivière) en tenue de plongée, qui du pont de Certoux à Inter-Marché, sans ménager ses forces, a extrait de l'eau un ramassis important d'objets hétéroclites qui ont été chargés sur un véhicule et menés directement à la voirie. La matinée s'est terminée par un pique-nique convivial qui a soudé des liens entre participants. Monsieur François Cena, adjoint au maire de Saint-Julien, par sa présence sur le terrain, tout au long de la journée, a encadré le bon déroulement de cette manifestation.



Travaux sur l'Aire de la Paguette

Parallèlement à l'important chantier de restructuration du site de la Paguette mené par la Ville de Saint-Julien, la Communauté de Communes du Genevois réalise de fin septembre à fin octobre **des travaux de confortement des berges de l'Aire** dans le secteur. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise **Giraudon T.P.** pour un montant d'environ 50 000 euros H.T. financés par le Conseil Général à hauteur de 10% (les 90% restant sont à la charge de la CCG et de la Commune).

Ils se déroulent en **6 phases**:

Création des accès, des aires de stockage, sécurisation des lieux et travaux préparatoires.

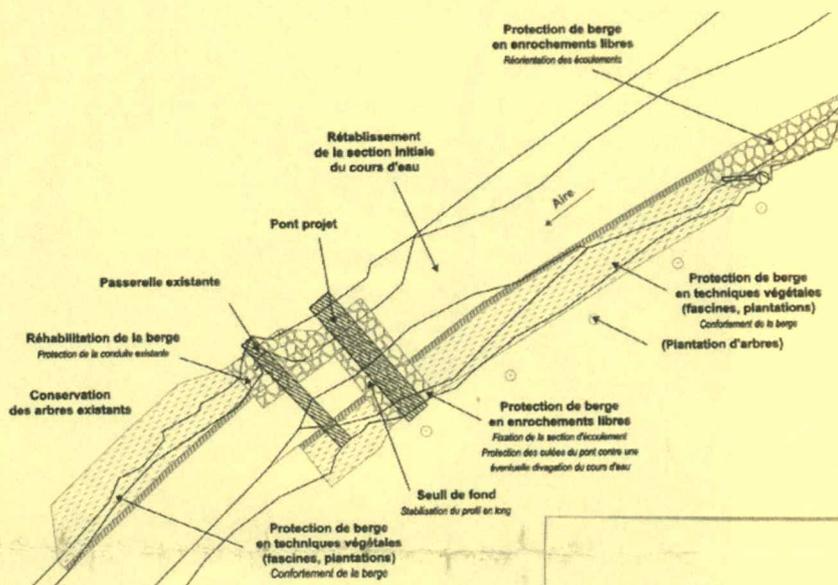
Travaux de dérivation des eaux pour pouvoir travailler à sec sur une rive puis sur l'autre.

Terrassements en déblai-remblai des berges et du fond du lit de la rivière sous la nouvelle passerelle afin de créer un seuil de fond.

Travaux d'encrochement: pose de blocs dans le lit (seuil de fond et sur les berges pour bloquer les phénomènes d'érosion de la rivière et conforter l'assise de la nouvelle passerelle).

Création d'ouvrages en génie végétal: mise en place, en pied de berge, de fascines pour bloquer les phénomènes de sapement et plantation de boutures et de jeunes plants pour revégétaliser la berge.

Remise en état des lieux en fin de chantier.



Promenade à la rencontre des affluents de l'Aire.



Afin de mieux se rendre compte de l'emprise que la future A 41 aura sur le bassin versant de l'Aire et de profiter une dernière fois de ce site bucolique à souhait, nous nous sommes rendus en comité, pour une promenade le long des affluents de l'Aire. Ce samedi 13 mai, le soleil étant de la partie, les bords de l'Arande, du Ternier et de la Folle nous ont enchantés, et nous avons pleinement profité de ces sites préservés, et pourtant si proches de Genève, où les ruisseaux serpentent encore par endroit dans une nature qu'ils ont façonnée à leurs caprices. Depuis les hauteurs de la ferme de Mikerne la vue sur les vallonnements est vraiment magnifique et même si l'on songe avec mélancolie aux bouleversements qui vont avoir lieu, on peut imaginer malgré tout, que le ruban de la future autoroute s'intégrera lui aussi dans le paysage. Nos diver-

ses rencontres avec les responsables du chantier nous portent à croire qu'ils sont conscients de leurs responsabilités vis à vis de l'environnement et qu'ils feront leur possible, comme ils nous l'ont expressément assuré, pour que modernité et nature puissent cohabiter. (cf. nos remarques lors de l'enquête publique)

Notre promenade se termina à Saint-Julien où la rivière prend sa plénitude avec la jonction presque simultanée de ses trois affluents. A l'entrée de l'agglomération cette nature préservée et sauvage tient du miracle ! Ce fut vraiment une promenade charmante, aussi, à la fin de ces gigantesques travaux, après ces moments difficiles à surmonter, lorsque le site sera rendu à la nature, nous vous donnons à tous rendez-vous pour retrouver ensemble notre chère rivière, et découvrir son nouvel univers.

Remarques de l'APAA faites à l'enquête publique

1. Nous contestons vigoureusement l'importance des remblais au bord du ruisseau de la Folle sur la commune de Saint-Julien (zone de remblais qui ne nous avait pas été signalée lors de notre rencontre avec ADELAC le 17.01.06 à Archamps.)

Le site de ce remblais doit absolument être abandonné afin de protéger la qualité de l'eau de la Folle.

Il n'est donc pas question de mettre les matériaux excédentaires aux abords du ruisseau. Cet espace est répertorié par le plan de prévention des risques naturels prévisibles en zone à risque fort.

2. D'autre part avez-vous pris en compte les rejets d'eau (parking, accès, toit...) du Macumba ainsi que les débordements du Ternier ?

3. Nous contestons également les remblais dans la zone du ruisseau de Montailoux.

Nous demandons le report en amont dans la partie très accidentée, avec écoulement du ruisseau entre les deux parties de la décharge.

4. Nous espérons que l'écoulement des sources de l'Aire au niveau du Mont Sion ne subira aucune destruction afin que l'Aire reçoive toute l'eau de son bassin versant et que, comme promis, il n'y ait pas de busage, et d'autre part nous demandons que les couloirs biologiques soient bien respectés.

Neydens: inauguration de la Step des Bonattes

La nouvelle Step des Bonattes a été officiellement inaugurée le vendredi 10 mars en présence des autorités françaises et suisses. Elle faisait partie du programme d'assainissement des collectivités du contrat de rivières transfron-

talier dont l'un des objectifs est la lutte contre les pollutions quelles soient d'origines domestiques, agricoles ou liées aux eaux de ruissellement.

La Folle, principale bénéficiaire, ne peut que se féliciter de ces nouveaux aménagements !



Voici les dernières informations concernant le projet A 41

Projet s'élevant à 872 M d'euros.

1 Vendredi 6 octobre 2006, le tribunal administratif de Grenoble a débouté les 4 associations qui ont intenté un procès en référé, afin de faire stopper les travaux entrepris par ADELAC - maître d'œuvre de la section St-Julien-en-Genevois/Villy-le-Pelloux.

2 Lundi 9 octobre 2006 à 11h30, baptême du tunnelier (210 mètres de long) sur les installations de chantier de la tête Nord du Tunnel sur la commune de Présilly, sous la Présidence de Dominique PERBEN - ministre français des transports et de l'équipement Le travail du tunnelier doit débiter jeudi 12 octobre 2006.

3 Concernant les zones de matériaux excédentaires (ZME) les zones abandonnées sont les suivantes:

Commune de St-Julien

Le Nant de la Folle

capacité maximale 100'000 m³

Commune de Présilly

Coteau de Présilly

capacité maximale 400'000 m³

Commune d'Andilly

Le Nant Trouble

capacité maximale 400'000 m³

Les ZME faisant l'objet d'une occupation sont:

Commune de Présilly

Pomier capacité maximale 220'000 m³

Pomier bis capacité maximale 30'000 m³

Montailloux capacité maximale 650'000 m³

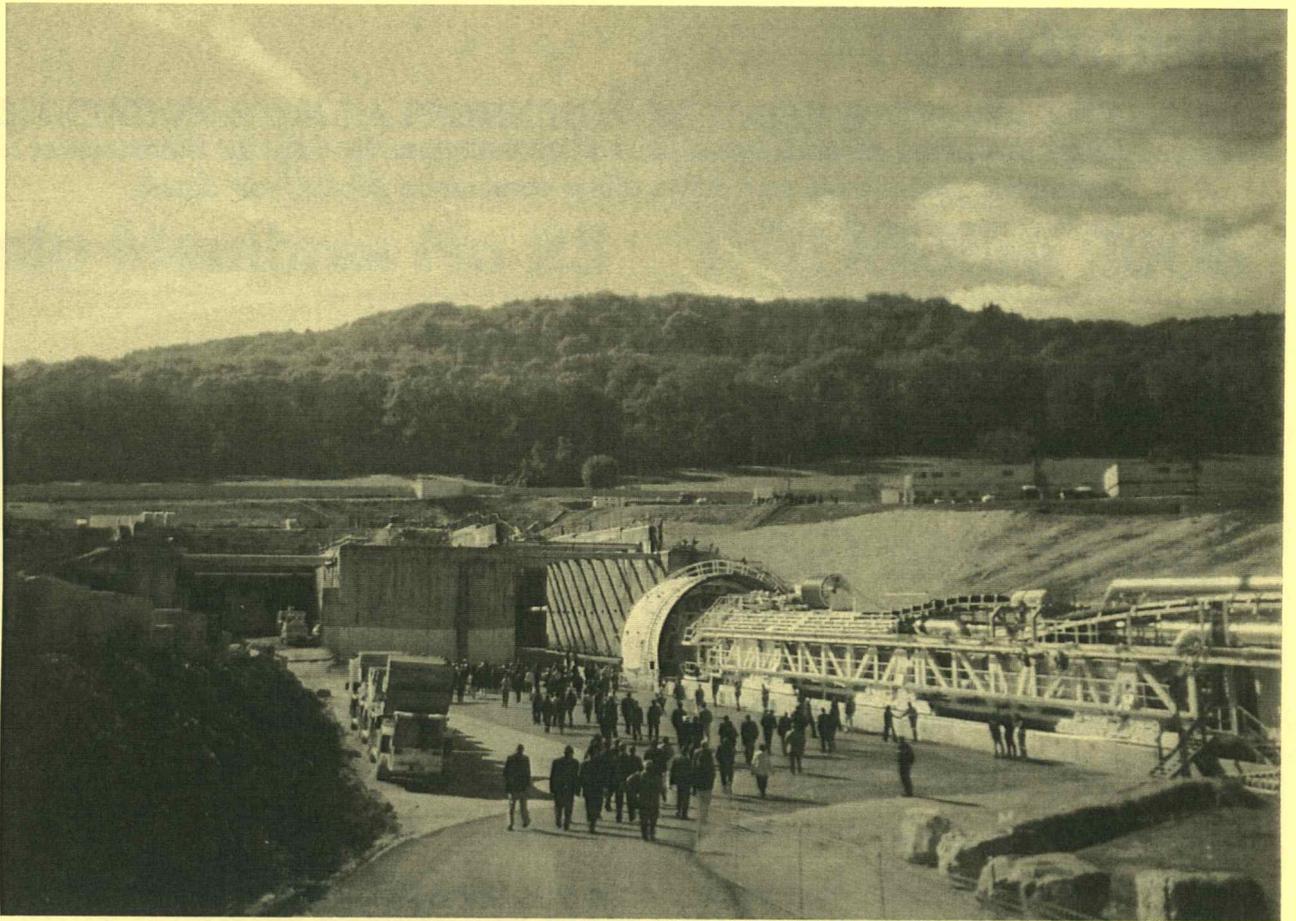
Commune de Cruseilles

La Caille capacité maximale 220'000 m³

Les Combes capacité maximale 430'000 m³

L'ensemble des cours d'eau franchis par l'autoroute sont franchis soit:

- par la mise en oeuvre d'ouvrages types cadres préfabriqués équipés de dispositifs permettant la libre circulation de la faune aquatique
- par viaduc : viaducs des Nants de la Folle, St-Martin, Pesse Vieille et Usse
- par ouvrage d'art spécifique : ouvrage de la Ravoire
- par buse circulaire dans 2 cas : le Nant de Bougy et le ruisseau de Malbuisson



En ce qui concerne le bassin versant de l'Aire les portions de cours d'eau déviés ne feront, comme nous en avons exprimé la demande (lors de la mise à l'enquête publique), l'objet d'aucun busage définitif, hormis ceux nécessaires éventuellement à l'accès à des parcelles agricoles (soit des linéaires de quelques mètres). Ces portions déviées feront l'objet de récréation de lit visant à reconstituer un contexte écologique favorable à la recolonisation aussi bien animale que végétale naturelle.

En ce qui concerne la pollution dite «saisonnière» : utilisation de sels et de déverglaçage, des adaptations techniques (imperméabilisation, mis à l'abri des stocks ...) en plus de l'écrêtage et la récupération dans les bassins de rétention, permettront de limiter le risque de contamination des eaux souterraines par infiltration.

Concernant la politique d'entretien des dépendances vertes, le choix de la période de fauchage n'interviendra qu'une seule fois au milieu de l'été, à l'exception des abords immédiats de l'autoroute qui seront traités chaque fois que nécessaire de sorte que le biotope particulier rencontré dans les talus et abords routiers soit préservé. Le recours aux produits phytosanitaires se rencontrera qu'en présence de sites inaccessibles par un engin mécanique.

Voilà un aperçu des éléments que nous voulions vous donner dans le cadre de ce gigantesque chantier qui perturbe les sources de la Folle.

Invitation

Chers membres et amis nous vous communiquons la date de notre assemblée générale qui sera suivie d'une conférence débats, voir détails sur la convocation ci-jointe.

Assemblée Générale

Mercredi 22 novembre à 19h30

Salle communale de Confignon

Nous vous attendons nombreux et nous réjouissons de vous rencontrer et de pouvoir dialoguer avec vous. Avant de nous quitter, merci aux membres qui ont déjà réglé leur cotisation annuelle de Fr.20.--.

Nous vous invitons à consulter notre nouveau site www.aire.ch

Comme vous pouvez le constater le contenu de notre info membres est très fourni. C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas nos rubriques habituelles faune, flore, etc. .

Nous vous assurons que le prochain sera plus digeste. Merci de votre fidélité et de votre intérêt à nous lire.

On nous signale que des journées de formation franco/suisse sont organisées les 19 octobre et 9 novembre 2006 au Centre de Convention 741600 Archamps.

Sujet « Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte »

Inscription: Frapna Haute Savoie
58 av. de Genève.
74000 Annecy.
Tel. 0450 67 37 34
www.frapna.org

Pro Natura Genève
16 Chausse-Coq.
1204 Genève.
Tel. 022 311 10 10
www.pronatura.ch